



**SYDEVOM**

Syndicat Départemental  
d'Élimination et de Valorisation  
des Ordures Ménagères des Alpes  
de Haute Provence  
[www.sydevom04.fr](http://www.sydevom04.fr)

**Février 2008**

# FLASH INFO N°4



## Sommaire

<u>Actualités</u> .....	page 2
<u>Un bilan mitigé</u> .....	page 3
<u>Le tri sélectif</u> .....	page 6
<u>Les déchets spécifiques</u> .....	page 7
<u>Une communication permanente</u> ....	page 7
<u>Le Stop pub</u> .....	page 8
<u>Le compostage</u> .....	page 9
<u>La filière du trimestre</u> .....	page 10

***POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, TRIONS NOS DÉCHETS***

Pour cette nouvelle année 2008, l'équipe du SYDEVOM (SYndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères des Alpes de Haute Provence) évolue. Suite aux départs de Fabien et Emilie vers de nouveaux horizons, deux nouveaux ambassadeurs du tri prennent le relais : Cécile LEDIOURON et Julien PASSAL.



Nous profitons de cette édition pour dire un grand merci à Fabien et à Emilie pour leur travail au sein du SYDEVOM. Nous leur souhaitons à tous les deux une bonne continuation.

### ✚ Les bons chiffres du SYDEVOM en 2007

Sur le territoire du SYDEVOM en 2007, et pour la première fois, **la production d'ordures ménagères est en baisse** et atteint 418 kg/an/hab. permanent en 2007 (contre 428 en 2006). Toutefois, il s'agit de rester vigilants et de tout faire pour maintenir cette tendance à la baisse au cours des années à venir.

En parallèle, la **part des déchets triés par les usagers augmente au fil des ans et atteint aujourd'hui 13%**, contre 12% en 2006 (Cf. les graphiques en pages suivantes). Certaines collectivités comme les communes d'Aiglun, Brunet, ou la Communauté de Communes du Val de Rancure dépassent les 20% de taux de tri. D'une manière générale, ce taux augmente pour la majorité des collectivités adhérentes au Sydevom. Pour l'ensemble du SYDEVOM, on obtient les résultats suivants :

- ✓ le verre : 30,1 kg/an/hab. permanent (+5% par rapport à 2006)
- ✓ les journaux, revues, papiers : 20,1 kg/an/hab. permanent (-1,5% par rapport à 2006)
- ✓ Les emballages : 10,2 kg/an/hab. permanent (+25,4% par rapport à 2006)

### ✚ Les erreurs de tri

Toutefois, le bilan de l'année 2007 n'est pas entièrement positif puisque **le taux de refus des emballages ménagers atteint 24 %**, contre 18 % en 2006. Cela représente quelques 255 tonnes de déchets non valorisables collectés avec les emballages sur le territoire du SYDEVOM et qui auraient dû être jetés avec les ordures ménagères. Sur notre territoire, ces erreurs ont un réel impact financier : coût de collecte élevé, tri, transport et traitement en ISDND. A titre d'exemple, le simple coût de traitement de ces refus atteint en 2007 plus de 16900 €. Ajoutons à cela l'impact environnemental lié au double transport de ces déchets.

Ces erreurs de tri concernent notamment les emballages en plastiques autre que bouteilles et flacons. D'autre part, nous vous rappelons que le tri est effectué à la main par des hommes et femmes et qu'il faut donc être vigilant dans ce que l'on met dans les bacs ou colonnes à emballages : **éviter tous les objets piquants, coupants ou tranchants et évidemment les seringues** (Cf. article sur les déchets spécifiques page 7).

### ✚ Les gains environnementaux du tri

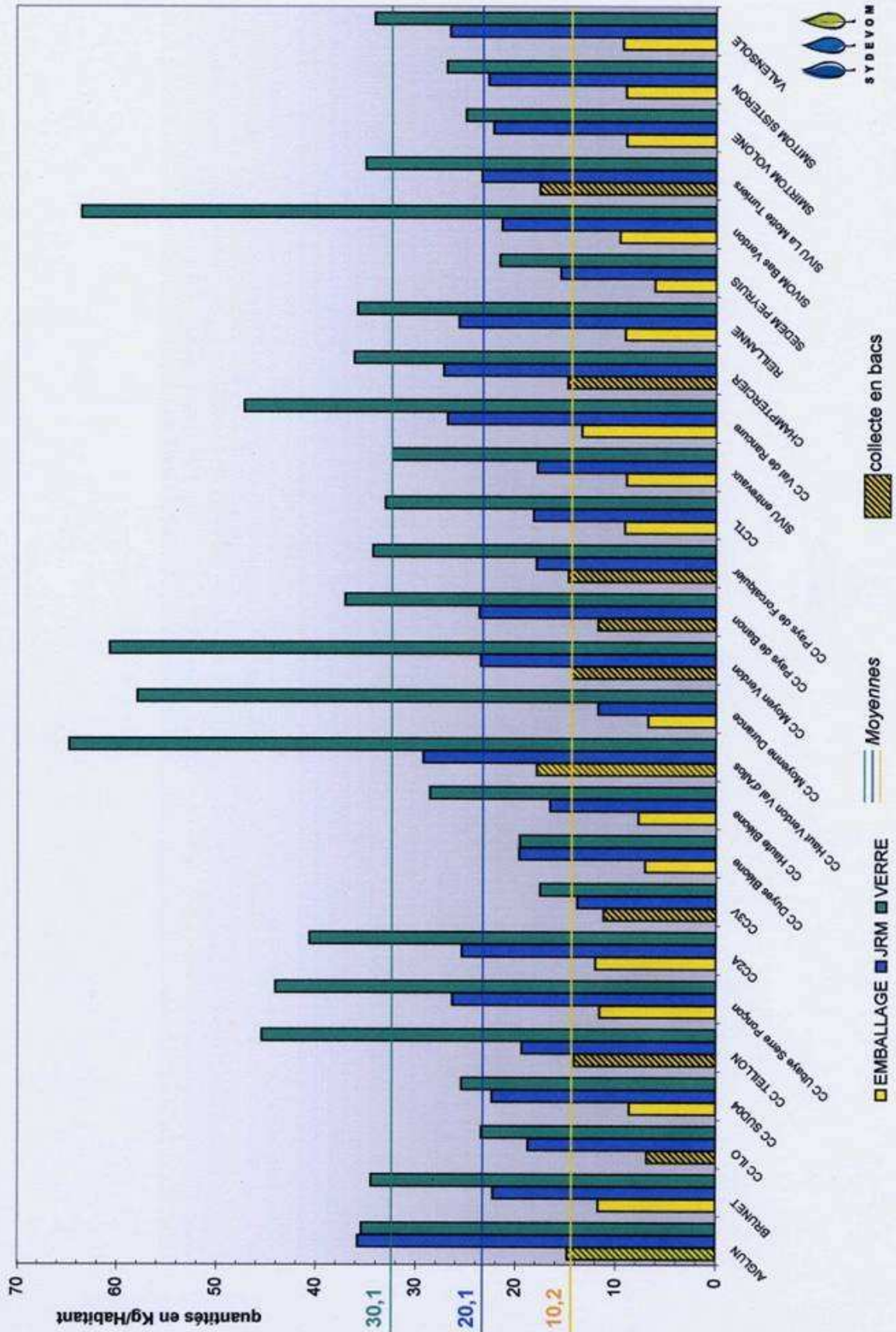
Le traitement et l'élimination de nos déchets ménagers représentent aujourd'hui un véritable enjeu tant au niveau environnemental que économique et social. En ce sens, le tri sélectif (par les usagers qui séparent de leurs ordures ménagères : le verre, le papier et les emballages ménagers) permet :

- ✓ l'économie de matières premières non renouvelables et d'énergies
- ✓ la réduction de déchets à éliminer par l'enfouissement
- ✓ le développement de nouvelles activités créatrices d'emploi.

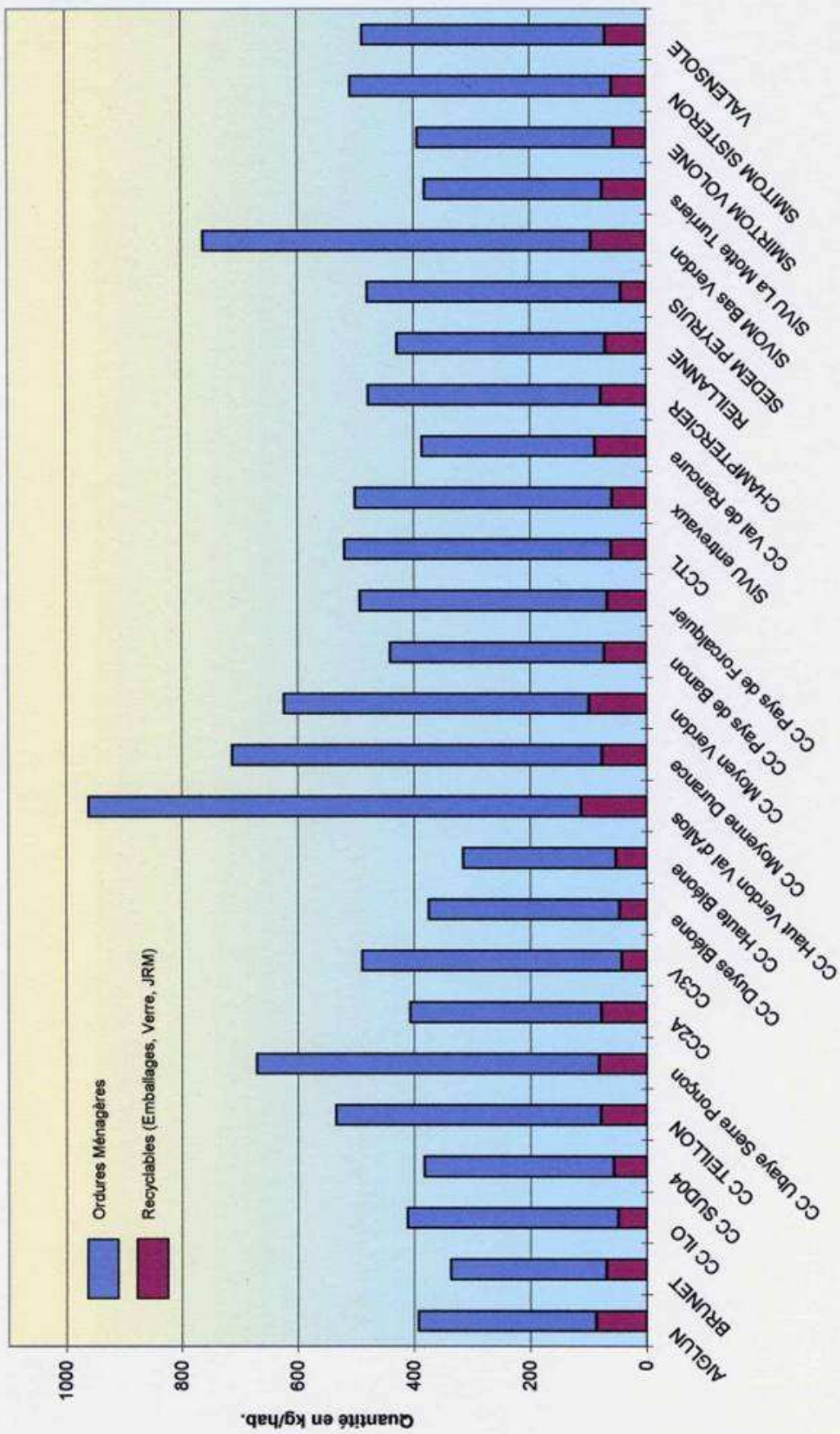
En 2007, c'est donc 1050 tonnes d'emballages ménagers, 3090 tonnes de verre et 2064 tonnes de journaux, revues et papiers qui ont été triées et collectées sur le SYDEVOM.

Le recyclage de ces déchets a permis d'économiser 6300 tonnes de bois, 230 000 litres de pétrole brut ainsi que bien d'autres matières premières. Il a également permis l'économie de 44 260 m<sup>3</sup> d'eau (soit la consommation moyenne de 800 habitants/an) et de 34 310 MWh d'électricité (soit la consommation moyenne de 3300 habitants/an).

STATISTIQUES DE TRI DU SYDEVOM EN 2007



Part des recyclables dans les déchets ménagers en 2007



# Attention aux erreurs de tri

## Le tri sélectif

En 2007, le taux de refus des emballages ménagers a fortement augmenté et pourtant, les consignes de tri n'ont pas changé : voici un petit rappel :

Cartons et briques alimentaires



Emballages métalliques



Bouteilles et flacons en plastique



OU



Papier, journaux, magazines



Bouteilles et pots en verre



Ordures ménagères



## Les déchets spécifiques

Le centre de tri nous signale une augmentation du nombre de **seringues** dans les **emballages ménagers** depuis la fin de l'année. En rappelant que **le tri est effectué à la main** par des hommes et femmes et qu'il faut donc être vigilant quant à ce que l'on met dans les bacs ou colonnes à emballages.

**Eviter tous les objets piquants, coupants ou tranchants et évidemment les seringues.**

Le SYDEVOM mettra un encart sur son site Internet ainsi que vraisemblablement un communiqué de presse.



## Une communication permanente

Pour maintenir l'accroissement de la part de déchets triés chaque année par les usagers, et pour rappeler à chacun les consignes de tri, il est capital que chaque collectivité maintienne les efforts de communication engagés. Parallèlement, les ambassadeurs du tri du SYDEVOM se tiennent à leur disposition pour les aider dans toute démarche de communication (réunion publique, animation en milieu scolaire, réalisation de documents...). Enfin, nous vous incitons à consulter le site Internet du SYDEVOM régulièrement et à en parler autour de vous.



# Réduction des déchets à la source

## Le Stop Pub

La publicité envahit notre boîte aux lettres, nous en recevons environ 40 kg par an et par foyer. La création de cette publicité coûte environ 62 euros hors distribution et est facturée directement aux consommateurs lors de leurs achats. En plus, il faut y ajouter le coût de collecte et de traitement. Pour éviter ces frais supplémentaires, vous pouvez commander votre « stop-pub » sur le site Internet de l'ADEME [http://www.environnement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=4999](http://www.environnement.gouv.fr/article.php3?id_article=4999) .



**AVANT**



**APRES**



*Article rédigé à l'attention des collectivités adhérentes au SYDEVOM.*

Chers adhérents,

En son temps, vous avez participé à l'opération compostage individuel et nous vous en remercions vivement. En 2007, dans le cadre du Plan National de Soutien au Compostage Domestique, **l'opération compostage individuel du SYDEVOM a obtenu la "qualification compostage domestique"** et a été retenue comme **opération exemplaire au niveau national**. A savoir, notre opération est la seule à représenter la région PACA parmi 41 opérations exemplaires en France.

Le SYDEVOM tient donc une nouvelle fois à vous remercier pour votre adhésion et votre implication dans cette opération.

### **De nouveaux objectifs**

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables a fixé l'objectif national suivant : impliquer chaque année 100 000 nouveaux foyers dans le compostage domestique.

C'est certes une directive nationale mais au niveau local, la réduction des déchets à la source sera aussi un des enjeux du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (en cours d'élaboration). Alors, pas d'alternative, il faut composter !



**A ce jour 5 600 composteurs ont été distribués** sur le territoire du SYDEVOM. **L'objectif est d'atteindre 7 500 composteurs d'ici fin 2008.**

Vous l'aurez compris, c'est bien mais pas assez ; nous devons encore produire beaucoup d'efforts en matière de compostage domestique.

**En proposant des composteurs** sur votre territoire, vous réduirez le volume de déchets à collecter et à traiter, et, inéluctablement **vous réduirez les coûts**. Le compostage individuel, c'est non seulement bénéfique pour la planète mais aussi pour le porte-monnaie !

### **Une année passe très vite...**

Le marché de fournitures de composteurs individuels **prendra fin le 31 décembre 2008.**

Le SYDEVOM relancera sûrement un appel d'offres en 2009 mais les prix du plastique auront sûrement augmenté d'ici une année, ce qui laisse penser que le coût du composteur risque d'être plus élevé lui aussi.

Nous vous recommandons donc de prévoir une petite marge lors de vos commandes de composteurs.

# La filière du trimestre : les DEEE

## LEGISLATION

Selon la directive 2002/96/CE, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sont :

- l'électroménager (ou produit blancs),
- le matériel audiovisuel (ou produits bruns),
- l'équipement bureautique et informatique (ou produits gris).

Le 20 Juillet 2005, le décret n°2005-829 vise à rendre obligatoire la récupération, la valorisation et le recyclage des DEEE et instaure le principe de la responsabilité.

## CHIFFRE CLES

En France, la quantité de DEEE est évaluée à 1,7 millions de tonnes par an selon l'ADEME soit 16 kg/an/hab. en provenance des ménages.

## ECO-ORGANISMES

Le recyclage des DEEE en France a commencé le 15 novembre 2006. La société Recyclum devrait prendre en charge le matériel d'éclairage alors que les entreprises Ecologic, Eco-systèmes et European Recycling Platform (ERP) se chargeraient des autres déchets.

## COLLECTE

Selon la collectivité, plusieurs choix sont possibles :

- Encourager les habitants à déposer les DEEE en déchetterie,
- Mettre en place une collecte sélective en porte à porte comme les emballages recyclables ou encombrants
- Mettre en place une campagne de communication sur la reprise du « un pour un » par leur fournisseur.

## VALORISATION

Il existe plusieurs manières de valoriser nos DEEE

## RECONDITIONNEMENT ET REEMPLOI

Ce sont des interventions qui conduisent à la réutilisation totale ou partielle des constituants des appareils. Le reconditionnement équivaut généralement au renouvellement de composant permettant la modification des performances de l'appareil. Alors que le réemploi désigne davantage une opération de remise en état.

## DEMANTELEMENT

Il a pour objectif de retirer et de séparer les différents composants de l'appareil en vue d'une valorisation spécifique par exemple :



=> les cartes électroniques pour leur contenu en métaux précieux,



=> les tubes cathodiques pour extraire les substances dangereuses et valoriser le verre et les pièces métalliques,



=> les boîtiers plastique pour être réintégré dans les filières « plastique »

## BROYAGE EN MELANGE AVEC LES FERAILLES

Cette filière est non spécifique aux DEEE mais c'est la première à avoir valoriser les encombrants ménagers (produit blanc). Elle permet de récupérer les parties métalliques contenus dans les DEEE.